

220C3536  
FR0000130577-FS0991

10 septembre 2020

**Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)**

<p><b>PUBLICIS GROUPE SA</b></p> <p>(Euronext Paris)</p>
--

Par courrier reçu le 10 septembre 2020, la société JP Morgan Chase & Co. (C/o CT Corporation, 1209 Orange Street, Wilmington, Etats-Unis) a déclaré avoir franchi indirectement en hausse, le 4 septembre 2020, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société PUBLICIS GROUPE SA et détenir indirectement, par l'intermédiaire des sociétés qu'elle contrôle, 13 333 746 actions PUBLICIS GROUPE SA représentant autant de droits de vote, soit 5,54% du capital et 5,02% des droits de vote de cette société<sup>1</sup>, répartis comme suit :

	<b>Actions</b>	<b>% capital</b>	<b>Droits de vote</b>	<b>% droits de vote</b>
JP Morgan Securities LLC	12 314	0,01	12 314	ns
JP Morgan Securities plc	13 291 930	5,52	13 291 930	5,01
JP Morgan Prime Inc.	29 502	0,01	29 502	0,01
<b>Total JP Morgan Chase &amp; Co.</b>	<b>13 333 746</b>	<b>5,54</b>	<b>13 333 746</b>	<b>5,02</b>

Ce franchissement de seuils résulte d'une acquisition d'actions PUBLICIS GROUPE SA hors marché, au résultat de laquelle l'exemption de trading ne s'applique plus pour le déclarant (cf. article 223-13 I, 2° du règlement général).

À cette occasion, la société JP Morgan Securities plc a franchi individuellement en hausse les mêmes seuils.

Au titre de l'article L. 233-9 I, 6° du code de commerce et de l'article 223-14 IV du règlement général :

- la société JP Morgan Securities LLC a précisé détenir 12 314 actions PUBLICIS GROUPE SA (prises en compte dans la détention par assimilation visée ci-dessus) résultant de la conclusion d'un contrat avec un tiers (propriétaire desdites actions) conférant le droit à la société JP Morgan Securities LLC d'utiliser lesdites actions à tout moment ; et
- la société JP Morgan Prime Inc. a précisé détenir 29 502 actions PUBLICIS GROUPE SA (prises en compte dans la détention par assimilation visée ci-dessus) résultant de la conclusion d'un contrat avec un tiers (propriétaire desdites actions) conférant le droit à la société JP Morgan Prime Inc. d'utiliser lesdites actions à tout moment.

Au titre de l'article L. 233-9 I, 4° du code de commerce et de l'article 223-14 IV du règlement général, la société JP Morgan Securities plc a précisé détenir 146 408 actions PUBLICIS GROUPE SA (prises en compte dans la détention par assimilation visée ci-dessus) résultant de la détention d'une position acheteuse sur un contrat « *physically-settled call options* » à dénouement physique, exerçable le 18 décembre 2020 au prix unitaire de 39,03 € par action.

<sup>1</sup> Sur la base d'un capital composé de 240 712 988 actions représentant 265 452 301 droits de vote en application du 2<sup>ème</sup> alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

Au titre de l'article L. 233-9, I, 4° bis du code de commerce et de l'article 223-14 V du règlement général, la société JP Morgan Securities plc a précisé détenir 616 241 actions PUBLICIS GROUPE SA (prises en compte dans la détention par assimilation visée ci-dessus) dont :

- une position vendeuse sur 2 contrats « *physically-settled put options* » à dénouement physique portant sur 140 000 actions PUBLICIS GROUPE SA<sup>2</sup>, exerçables entre le 18 septembre 2020 et le 18 décembre 2020 au prix unitaire de 30 € par action.
- une position acheteuse sur 5 contrats « *cash-settled call option* » à dénouement en espèces portant sur 190 743 actions PUBLICIS GROUPE SA<sup>3</sup>, exerçables entre le 23 septembre 2020 et le 1<sup>er</sup> décembre 2020 aux prix unitaires compris entre 30,03 € et 34,09 € par action ; et
- une position acheteuse sur 8 contrats « *cash-settled equity swap* » à dénouement en espèces portant sur 285 498 actions PUBLICIS GROUPE SA<sup>2</sup>, exerçables entre le 8 mars 2021 et le 5 juin 2025.

---

---

<sup>2</sup> Sur la base d'un delta de 1.

<sup>3</sup> Sur la base d'un delta de 0,40.